

République Française
Département de Saône-et-Loire
Arrondissement de Mâcon
Canton de La-Chapelle-de-Guinchay
Commune de NAVOUR-SUR-GROSNE

En exercice: 13
Présents: 9
Exprimés : 11
Date de convocation: 25/02/2025

Procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 7 mars 2025

Le **vendredi 7 mars 2025**, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

***Etaient présents :** Bernard BADROUILLET, Jean DE WITTE, Patrice FERRET, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Jean PIEBOURG, Fabienne PRUNOT, Nathalie RAJOT, Philippe SAVARIS*

***Etaient absents :** Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Patrice SAUVAGEOT, Thierry VARACHAUD*

***Etaient excusés :** Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN,*

***Procurations :** Arnaud DENOJEAN à Amélie MARC, Ludovic DROIN à Jean DE WITTE*

Secrétaire de séance : Philippe SAVARIS

Ordre du jour:

- 1.Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 31/01/2025
- 2.Vote du CFU 2024 Budget général
- 3.Vote de l'affectation de résultat
- 4.Vote du budget primitif 2025 du budget général
- 5.Vote du CFU 2024 budget photovoltaïque
- 6.Vote de l'affectation de résultat
- 7.Vote du budget primitif 2025 photovoltaïque
- 8.Achat de la maison NOLY
- 9.Questions diverses

1. Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 31/01/2025

Madame le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la réunion du 31/01/2025. En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 du budget général

Madame le Maire présente le compte des résultats de l'exercice 2024 en correspondance avec la trésorerie.

Section de fonctionnement:

Recettes: 653 031.67 €

Dépenses : 524 875.52 €

Résultat de l'exercice : 128 156.15 €

Résultat de clôture exercice 2023 : 41 087.46 €

Solde d'exécution: 169 243.61 €

Section d'investissement:

Recettes: 351 328.12 €
Dépenses: 270 677.54 €
Résultat de l'exercice: 80 650.58 €
Résultat de clôture exercice 2023: - 57 742.44 €
Solde d'exécution : 22 908.14 €
Solde des restes à réaliser : 117 148.00 €
Résultat d'ensemble: - 94 239.86 €

Délibération n° 4/2025

Objet : Vote du CFU 2024 du budget principal

1- Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget général:

Vu L'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 permettant de produire un CFU qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion dès l'exercice 2024 et au plus tard à compter de l'exercice 2026, **les collectivités peuvent donc choisir de le produire à compter des exercices 2024, 2025, ou au plus tard 2026.**

Tous les budgets sont concernés par le CFU y compris les budgets M4

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 01 janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de "rendus de comptes". Elle cède ensuite la présidence à M. Bernard BADROUILLET, doyen de l'assemblée et 3eme adjoint et quitte la salle.

Après avoir écouté M. Bernard BADROUILLET , le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ADOpte le** compte financier unique 2024 du budget général de la Commune ainsi qu'il suit

Budget général

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 524 875.52€ | 653 031.67€ |
| Excédent antérieur reporté 2023 | | 41 087.46€ |
| Section d'investissement | 270 677.54€ | 351 328.12€ |
| Report déficit 2023 | 57 742.44€ | |

2- Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;

Considérant que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre

chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que Madame le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.
- **PRECISE** que Mme le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

3. Vote de l'affectation de résultat de l'exercice 2024 du budget général:

Considérant le besoin de financement de 94 239.86 au budget d'investissement,

Considérant l'excédent de fonctionnement de 169 243.61 €

Madame le Maire propose l'affectation de résultat suivante au budget primitif 2025

- Affectation de la somme de 94 239.86 € au compte 1068 Investissement
- Affectation de la somme de 75 003.75 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
- Affectation de la somme de 22 908.14 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté

Délibération n° 5/2025

Objet : Affectation du résultat 2024 du budget principal

Après approbation du CFU de l'année 2024, le Conseil Municipal:

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

- | | |
|--|--------------|
| ● un excédent de fonctionnement reporté de : | 75 003.75 € |
| ● soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 169 243.61 € |
| ● un excédent d'investissement de : | 22 908.14 € |
| ● un déficit des restes à réaliser de : | 117 148 € |
| ● soit un besoin de financement de : | 94 239.86 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'année 2024 de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| ● Affectation en investissement (R compte 1068) : | 94 239.86 € |
| ● Affectation à l'excédent reporté (R compte 002) : | 75 003.75 € |
| ● Résultat d'investissement reporté -excédent (001): | 22 908.14€ |

4. Vote du budget primitif 2025 du budget général

Madame le Maire présente les propositions de la commission " finances" réunie le 19 février 2025.

Section de fonctionnement : dépenses

| Chapitres | Désignation | Budget 2024 | Réalisé 2024 | BP 2025 |
|------------------|--|--------------------|---------------------|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 137 150.00 | 101 220.77 | 137 230.25 |
| 012 | Charges de personnel | 138 500.00 | 118 473.40 | 177 850.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 13 125.00 | 12 800.00 | 13 500.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 284 568.00 | 271 927.72 | 280 100.00 |
| 66 | Charges financières | 10 000.00 | 8 031.46 | 12 000.00 |
| 67 | Charges spécifiques | 9 520.00 | 9 361.41 | 0.00 |
| 68 | Dotations aux amortissements | 1 500.00 | 690.76 | 1 000.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 88 556.46 | 0.00 | 33 522.75 |
| 042 | Opérations d'ordre | 5 263.00 | 2 370.00 | 2 370.00 |
| TOTAL | | 688 182.46 | 524 875.52 | 657 573.00 |

Madame le Maire rapporte que les dépenses les plus importantes concernent, comme chaque année, des prévisions de travaux sur les bâtiments communaux et l'entretien de la voirie et/ou des chemins ruraux

La participation au SIVOS de la Noue est estimée à 160 000 € et le remboursement de l'emprunt à la Communauté de communes à 45 000 €

Les dépenses supplémentaires sont liées au recrutement d'un 2ème agent des services techniques.

.Section de fonctionnement: recettes

| Chapitres | Désignation | Budget 2024 | Réalisé 2024 | BP 2025 |
|------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| 013 | Atténuations de charges | 18 100.00 | 17 038.84 | 16 100.00 |
| 70 | Produits des services | 24 585.00 | 104 222.56 | 21 140.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 30 000.00 | 27 618.86 | 28 000.00 |
| 731 | Impositions directes | 215 130.00 | 221 167.20 | 223 200.00 |
| 74 | Dotations et participations | 236 444.00 | 226 339.87 | 232 129.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 122 836.00 | 56 644.34 | 62 000.25 |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 41 087.46 | 0.00 | 75 003.75 |
| TOTAL | | 688 182.46 | 653 031.67 | 657 573.00 |

Madame le Maire précise que les prévisions de recettes sont à l'identique de l'exercice 2024 dans l'attente des notifications des dotations de l'Etat.

Le vote des taux des impôts directs sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil municipal en sachant que les bases augmentent de 1.7% cette année.

Néanmoins, l'effort fiscal des communes de la communauté de communes SCMB est bien en dessous de la moyenne nationale (classement par strate de population).

Section d'investissement: dépenses

| Chapitres | Désignation | Budget 2024 | Réalisé 2024 | BP 2025 |
|--------------|----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 16 | Emprunts et dettes | 58 600.00 | 48 918.23 | 60 600 .00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 1 000.00 | 396.00 | 6 000.00 |
| 204 | Subventions d'équipement | 42 000.00 | 0.00 | 0.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 497 389.46 | 220 307.31 | 896 545.00 |
| 001 | Déficit d'investissement reporté | 57 742.44 | 0.00 | 0.00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 056.00 | 1 056.00 | 0.00 |
| TOTAL | | 657 787.90 | 270 677.54 | 963 145.00 |

Madame le Maire expose que les principales dépenses concernent le projet de construction de l'atelier municipal ainsi que le solde des factures des travaux des abords du groupe scolaire et du changement des huisseries au bâtiment poste.

La somme de 40 000 € est inscrite au budget pour l'achat d'un camion benne et divers matériels pour l'entretien des espaces verts.

Une dépense de 40 000 € est aussi inscrite pour l'achat de la maison de M. NOLY en vue d'un projet d'aménagement de logements locatifs.

Section d'investissement: recettes

| Chapitres | Désignation | Budget 2024 | Réalisé 2024 | BP 2025 |
|-----------|--|-------------|--------------|------------|
| 001 | Excédent d'investissement | | | 22 908.14 |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 0.00 | 0.00 | 20 000.00 |
| 10 | Dotations, fonds divers | 336 212.44 | 304 153.16 | 205 739.86 |
| 13 | Subventions d'investissement | 176 100.00 | 43 101.98 | 252 153.00 |
| 16 | Emprunts et dettes | 50 600.00 | 646.98 | 426 451.25 |
| 021 | virement de la section de fonctionnement | 88 556.46 | 0.00 | 33 522.75 |

| | | | | |
|--------------|--------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| 040 | Opérations d'ordre | 5 263.00 | 2 370.00 | 2 370.00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 056.00 | 1 056.00 | 0.00 |
| TOTAL | | 657 787.90 | 351 328.012 | 963 145.00 |

Madame le Maire explique que les recettes concernent l'estimation des subventions sollicitées au Département et à l'Etat pour les projets d'investissement de l'année.

Un emprunt à hauteur de 426 451 € est inscrit pour équilibrer le budget mais sera contracté sur 2 années puisque les travaux de l'atelier municipal vont se poursuivre sur l'année 2026.

Délibération N° 6/2025

Objet : vote du budget primitif du budget général 2025

Madame le Maire expose aux conseillers le projet de budget primitif 2025 qui se présente ainsi :

Investissement:

Dépenses: 963 145.00 €

Recettes: 963 145.00 €

Fonctionnement:

Dépenses: 657 573.00€

Recettes: 657 573.00€

Section de fonctionnement équilibrée à 657 573.00€

Section d'investissement équilibrée à 963 145.00 €

Les conseillers, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité

➤ **APPROUVENT** le budget primitif du budget général 2025

5. Vote du CFU 2024 du budget photovoltaïque

Madame le Maire présente le résultat de l'exercice 2024 du budget photovoltaïque en correspondance avec la trésorerie.

Section de fonctionnement:

Recettes: 2 196.27 €

Dépenses: 902.91€

Résultat de l'exercice/ 1 293.36 €

Résultat de clôture de l'année 2023: 7 262.70

Résultat d'ensemble: 8 856.06

Section d'investissement:

Recettes: 860.00 €

Dépenses: 573.30 €

Résultat de l'exercice: 286.70 €

Résultat de clôture de l'année 2023: 860.10 €

Solde d'exécution: 1 146.80 €

Délibération n°7/2025

Objet : Vote du CFU 2024 du budget photovoltaïque

1- Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vu L'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 permettant de produire un CFU qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion dès l'exercice 2024 et au plus tard à compter de l'exercice 2026, **les collectivités peuvent donc choisir de le produire à compter des exercices 2024, 2025, ou au plus tard 2026.**

Tous les budgets sont concernés par le CFU y compris les budgets M4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de "rendus de comptes". Elle cède ensuite la présidence à M. Bernard BADROUILLET, doyen de l'assemblée et 3eme Adjoint et quitte la salle.

Après avoir écouté M. Bernard BADROUILLET, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le compte financier unique 2024 du budget photovoltaïque de la Commune ainsi qu'il suit :

Budget photovoltaïque

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|----------|-----------|
| Section de fonctionnement | 902.91€ | 2 196.27€ |
| Excédent antérieur reporté 2023 | | 7 262.70€ |
| Section d'investissement | 573.30€ | 860.00€ |
| Excédent antérieur reporté 2023 | | 860.10€ |

6. Vote de l'affectation de résultat du budget photovoltaïque

Considérant un excédent de fonctionnement de 8 556.06 €

Considérant un excédent d'investissement de 1 146.80 €

Madame le Maire propose l'affectation de résultat suivant au budget primitif 2025

- Affectation de la somme de 8 556.06 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
- Affectation de la somme de 1 146.80 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté

Délibération n° 8/2025

Objet : Affectation du résultat 2024 du Budget Annexe Photovoltaïque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats de l'année 2024 de la manière suivante :

- Affectation en investissement (R compte 001) **1 146.80€**
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (R compte 002) **8 556.06€**

7. Vote du budget primitif 2025 photovoltaïque

Madame le Maire présente la proposition de budget primitif

Section de fonctionnement: dépenses

| Chapitres | Désignation | Budget 2024 | Réalisé 2024 | BP 2025 |
|--------------|--|-----------------|---------------|------------------|
| 11 | Charges à caractère général | 2 000.00 | 42.91 | 2 000.00 |
| 23 | Virement à la section d'investissement | 6 576.00 | 0.00 | 7 869.36 |
| 42 | Opérations d'ordre | 860.00 | 860.00 | 860.00 |
| TOTAL | | 9 436.00 | 902.91 | 10 729.36 |

Section de fonctionnement: recettes

| Chapitres | Désignation | Budget 2024 | Réalisé 2024 | BP 2025 |
|--------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| 70 | Produits des services | 1 600.00 | 1 622.97 | 1 600.00 |
| 2 | Excédent de fonctionnement reporté | 7 262.70 | 0.00 | 8 556.06 |
| 42 | Opérations d'ordre | 573.30 | 573.30 | 573.30 |
| TOTAL | | 9 436.00 | 2 196.27 | 10 729.36 |

Section d'investissement: dépenses

| Chapitres | Désignation | Budget 2024 | Réalisé 2024 | BP 2025 |
|--------------|-----------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 7 722.80 | 0.00 | 9 302.86 |
| 40 | Opérations d'ordre | 573.30 | 573.30 | 573.30 |
| TOTAL | | 8 296.10 | 573.30 | 9 876.16 |

Section d'investissement: recettes

| Chapitres | Désignation | Budget 2024 | Réalisé 2024 | BP 2025 |
|-----------|--|-------------|--------------|----------|
| 1 | Excédent d'investissement reporté | 860.10 | 0.00 | 1 146.80 |
| 21 | Virement de la section de fonctionnement | 6 576.00 | 0.00 | 7 869.36 |

| | | | | |
|--------------|--------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| 40 | Opérations d'ordre | 860.00 | 860.00 | 860.00 |
| TOTAL | | 8 296.10 | 860.00 | 9 876.16 |

Délibération n° 9/2025

Objet : vote du budget primitif 2025 Photovoltaïque

Madame le Maire expose aux conseillers le projet de budget primitif 2025 qui se présente ainsi :

Investissement:

Dépenses: 9 876.16€

Recettes: 9 876.16€

Fonctionnement:

Dépenses: 10 729.36€

Recettes: 10 729.36€

Section de fonctionnement équilibrée à 10 729.36€

Section d'investissement équilibrée à 9 876.16€

Les conseillers, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité

➤ **APPROUVENT** le budget primitif du budget photovoltaïque 2025

8. Achat de la maison " NOLY"

Madame le Maire annonce qu'elle a été contactée par Madame LARDET, héritière de la maison pour savoir si la commune était intéressée par l'achat de cette maison . Une nouvelle visite a donc été programmée le samedi 8 février 2025.

Elle rappelle que la commune avait sollicité l'Agence Technique Départementale et l'Atelier du Triangle en 2021 pour une étude de faisabilité d'un local commercial au rez-de-chaussée et de logements à l'étage.

Il s'avère qu'une personne recherche un local pour exercer une activité artisanale et que la maison peut concevoir plusieurs logements.

Le conseil municipal réaffirme le besoin de logements locatifs et accepte la proposition de vente de la maison au prix de 40 000 €.

Délibération n°10/2025

Objet : Achat de la maison de monsieur NOLY

Madame le Maire rappelle que la maison des héritiers de Monsieur Henri NOLY est en vente et qu'une offre a été faite par la commune d'un montant de 40 000€.

Le maire explique que la commune souhaite acheter la maison sise 174 route de Matour à Clermain 71520 Navour-sur-Grosne et les terrains qui la touchent, parcellés respectivement comme suit: 134

A 626 :Surface cadastrale : 553 m²

Zonage :Ui : 513.997 m² (97.05%) et N : 15.620 m² (2.95%)

A 628: Surface cadastrale : 590 m²

Zonage : Ui : 575.911 m² (99.99%)

A 308: Surface cadastrale : 52 m²

Zonage :Ui : 48.716 m² (100.00%)

Elle précise qu'une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison en commerces et studios a été faite en 2021 par l'atelier du triangle ainsi que par l'ATD.

Vu que l'avis du service des domaines n'est pas obligatoire, l'estimation de l'acquisition ayant un montant inférieur à 100 000 euros ;
Vu le projet de réhabilitation proposé,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, à l'unanimité

- **AUTORISE** l'achat de l'immeuble et du terrain cadastré 134A 626 (Surface:553 m²), 134A 628 (Surface: 590 m²), 134A 308 (Surface : 52 m²) , pour une contenance de 1 195m² au prix forfaitaire de 40 000€.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cet achat.

9. Questions diverses

Achat camion benne : M. Patrice FERRET s'est rendu à RULLY avec Philippe SAVARIS et William GEOFFRE chez la personne qui souhaite vendre un camion benne - une mini-pelle et un Master suite au décès de son mari.

Les véhicules sont usagés et n'ont pas démarré lors de la visite: il aurait fallu changer les batteries.

De plus, la vente des véhicules ne peut être dissociée (lot unique) et sera réalisée par le notaire en charge de la succession.

Considérant les difficultés liées aux démarches de succession et l'absence de garantie sur les véhicules, M. Patrice FERRET propose de ne pas donner suite à cette vente.

Commission voirie: M. Philippe SAVARIS a participé à la réunion de la commission communautaire.

L'entreprise THIVENT va prendre contact avec la commune pour les devis de travaux de voirie:

le budget de la commune est de 38 000 € HT pour 2025

La livraison de l'enrobé à froid est prévue le 28 avril à Dompierre-les-Ormes.

Travaux RD 987: Mme Eliane JOMAIN demande quand sera refaite la RD 987.

Madame le Maire répond que les travaux ne sont pas prévus en 2025 en raison des déviations qui seront mises en place pour la mise à 2x2 voies de la RCEA sur la commune de Sainte-Cécile.

M. Philippe SAVARIS rapporte que les camions et tracteurs ne respectent pas la limitation de 50 km/h dans l'agglomération et demande s'il est possible de réglementer la circulation pour ces véhicules.

Madame le Maire précise que tous les véhicules doivent respecter le code de la route; une réglementation à 30 km/h est possible dans une agglomération sous condition d'un aménagement soumis à autorisation du Conseil départemental.

L'état dégradé de la chaussée pourrait justifier cette décision: une demande sera donc formulée au STA du Mâconnais.

Poubelles: M. Jean DE WITTE propose l'achat d'une caméra pour le point de collecte à Montagny-sur-Grosne.

Madame le Maire précise que les dispositifs de vidéoprotection sont encadrés par une législation et une autorisation préfectorale. Il convient de se renseigner sur la possibilité d'installer une caméra de surveillance sur un site d'apport collectif de déchets.

Mme BELIN signale qu'elle a eu une demande de poubelles jaune supplémentaire au lieu-dit " Les Ponceblancs".

Mme Amélie MARC rappelle que les poubelles situées en plein virage route de la Roche gênent la visibilité.

M. Philippe SAVARIS rapporte que les éboueurs sont insatisfaits des plateformes.

Mme Nathalie RAJOT fait part d'un calendrier de passage de ramassage des ordures ménagères incompréhensible.

M. Jean DE WITTE contactera M. LACORNE.

Vol de tuteurs: L'entreprise CHAPEY en charge de l'aménagement paysager de la RCEA nous fait part de vol de tuteurs d'arbres.

Départ de Ingrid DESROCHES: Madame le Maire informe les conseillers que Mme Ingrid DESROCHES ne renouvelle pas son contrat en tant qu'assistante administrative qui prend fin au 15 avril 2015.

Une offre d'emploi a été mise en ligne sur Indeed.

Fin de séance à 22h.

Prochaine réunion le vendredi 4 avril 2025 à 20h

Le Maire

Le secrétaire de séance